

* * * * *

Siège social : 1^{er} Etage Mairie - 36 Grande Rue - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD
Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14
✉ siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr
Ouvert au public les Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi de 9 H 00 à 11 H 00 et de 13 H 30 à 16 H 00

PRIX DE L'EAU 2019

Le Conseil Syndical, selon délibération D13 du 26 Mars 2019,

DÉCIDE, qu'à compter du 1^{er} Avril 2019, le prix de l'eau facturé aux abonnés est augmenté par rapport celui de l'année précédente, soit :

Prix de vente du m³ d'eau = **0.67 € H.T.**

A ce montant, s'ajoutent la T.V.A. à 5.5 % et la taxe de l'Agence de l'Eau SEINE-NORMANDIE, pour **prélèvement de ressource en eau égale à 0.082 €/m³** à facturer sans T.V.A.

Nota : En application de l'article 12 du décret n° 75-996 du 28 octobre 1975, et vu la loi N° 64-1245 du 16 Décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution, une taxe de pollution est applicable depuis l'année 2008 à toutes les communes, à reverser à l'Agence de l'Eau SEINE-NORMANDIE.

Ainsi, les abonnés seront soumis au versement d'une taxe de pollution domestique définie par l'Agence de bassin SEINE-NORMANDIE pour **l'année 2019**, dont le montant est de **0.38 à multiplier par le volume en m³** en plus de la facturation de base précisée ci-dessus, pour chacune des 4 Communes membres.

La consommation d'eau calculée du 1^{er} Octobre 2018 jusqu'au 30 Septembre 2019 sera facturée au 2^{ème} semestre 2019 (Début Octobre) selon relevé des compteurs effectué par les agents techniques entre le 1^{er} Août et le 15 Septembre de l'année en cours.

Le prix de la part fixe abonnement de compteur facturé au 1^{er} semestre 2020 (période du 1^{er} Avril 2019 au 31 Mars 2020), est facturé Début Avril suivant le barème ci-dessous :

TYPE DE BRANCHEMENT	PRIX T.T.C. PART FIXE ABONNEMENT COMPTEUR (dont T.V.A. de 5.5 %)
Branchement N° 1 (Ø 15 mm)	50.64 €
Branchement N° 2 (Ø 20 mm)	50.64 €
Branchement N° 3 (Ø 30 mm)	63.30 €
Branchement N° 4 (Ø 40 mm)	63.30 €

INFORMATION : Le Syndicat des Eaux est responsable du réseau d'eau jusqu'au compteur de chaque abonné. **Il appartient donc à chaque abonné d'assurer personnellement la vérification de son propre compteur, notamment concernant la protection contre le gel.**